



Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

- Adjoints techniques des administrations de l'État
- Adjoints administratifs des administrations de l'État
- Experts techniques des services techniques
- Syndics des gens de mer
- Dessinateurs
- Personnels d'exploitation des travaux publics VNPM hors VNF
- Adjoints d'administration de l'aviation civile

DÉCLARATION à la CAP du 10 mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Vous nous convoquez ce matin à la 1ère CAP depuis les élections professionnelles de fin 2022, CAP d'installation avec à son ordre du jour, l'examen du règlement intérieur.

Cependant nous ne pouvons aujourd'hui, ne pas évoquer la situation sociale dans laquelle nous sommes.

Depuis le 19 janvier, les salariés de ce pays, privé et public, se sont mobilisés dans l'unité syndicale pour obtenir le retrait de la réforme des retraites.

Cette situation sociale explosive est entièrement de la responsabilité du gouvernement, il en porte seul la responsabilité, par les méthodes employées pour imposer une réforme des retraites injuste et injustifiée et par le dévoiement des institutions qui rendent la réforme illégitime. L'argument principal serait celui de l'équilibre financier du système. Or, cet argument ne tient pas d'autant que diverses sources de financement autres, sont à même d'assurer l'équilibre dans le cadre du partage des richesses ou encore dans le cadre de l'égalité salariale femmes/hommes. La seule réponse apportée est de faire payer les salariés du public, comme du privé, avec 2 ans fermes de travail en plus.

C'est NON !

Les mobilisations en cours démontrent une conscience aiguë des salariés de ce qui se joue pour leur avenir et des attaques récurrentes contre leurs acquis et leur niveau de vie, pour le seul bénéfice d'une minorité de ce monde.

Nous n'avons pas encore obtenu l'abrogation de cette loi, mais comme des millions encore mobilisés, **nous ne lâchons rien !**

Aussi, à l'appel de l'intersyndicale nationale, nous serons à nouveau mobilisés pour la grève du 6 juin prochain et obtenir l'abrogation de cette loi!

Force Ouvrière s'engage en même temps et demande de négociations immédiates pour la revalorisation indiciaire des rémunérations de l'ensemble des grilles. Il est inconcevable qu'il y ait des échelons des grilles, en dessous et au niveau du SMIC, qui conduit à un tassement des échelons sans

évolutions de carrières, pendant des années.

Force Ouvrière dénonce le climat dans lequel s'exercent certaines missions : de moins en moins d'effectifs, des restructurations perpétuelles et des suppressions de missions pures et simples dans certains cas et moins en moins de budget de fonctionnement.

Les conditions de travail sont de plus en plus tendues. **Force Ouvrière** souhaite vous alerter sur l'ambiance délétère qui s'installe actuellement dans les services.

Le clientélisme et l'arbitraire étant devenu le sport national, l'opacité ou l'invention de critères sur les mobilités et les promotions maison amènent à gérer des situations très tendues, entre agents et chefs de services, eux-mêmes sous tensions, conséquences de la disparition des compétences des CAP en la matière.

Force Ouvrière demande que les conditions d'égalité de traitement des agents soient le seul fil conducteur de ces lignes directrices de gestion. Les CAP sont une composante fondamentale, sont garantes du statut et trouvent leur légitimité dans le fait que les fonctionnaires ne sont pas dans une relation contractuelle avec leur employeur et ne peuvent pas donc discuter en direct de leur carrière. Ce qui garantit la neutralité de l'agent dans l'exercice de ses missions.

Ce nouveau format de cette CAP Ministérielle instituée pour l'ensemble des corps de la catégorie C de notre pôle ministériel n'est pas de notre fait, nous l'avons d'ailleurs condamné et combattu.

Comme nous l'avons écrit dans notre profession de foi, **Force Ouvrière défendra, dans cette nouvelle CAP regroupant tous les corps de catégorie « C », les spécificités statutaires de chaque corps, face à la volonté gouvernementale de poursuivre la fusion des corps et généraliser la polyvalence des fonctionnaires « bons à tout faire » dans le cadre des réorganisations incessantes des services et établissements publics.**

S'agissant du règlement intérieur, nous souhaitons que dans sa rédaction et donc dans son application, il donne les moyens nécessaires aux représentants des personnels que nous sommes pour assurer pleinement la défense des intérêts des agents. Il doit donner toute facilité aux membres de la CAP pour y participer, que ce soit les titulaires comme les suppléants. Le règlement intérieur doit lui-même être simple à mettre en œuvre et garantir que ces facilités sont données.

Le fait de regrouper plusieurs corps au sein d'une même CAP complexifie la tâche des représentants des personnels. Il est donc nécessaire de mobiliser l'ensemble des membres titulaires et suppléants par une convocation automatique de tous à chaque CAP. Ce que ne prévoit pas le projet de règlement intérieur que vous soumettez à notre examen.

Nous ne saurions accepter que le règlement intérieur ne soit qu'une décision unilatérale de l'administration

Force Ouvrière vous demande la convocation des titulaires et des suppléants à chaque instance.

Dans le cadre de la loi sur la transformation de la fonction publique, le gouvernement, sous la direction du président de la République E. Macron, a imposé la suppression des CAP, ne leur laissant que la prise en compte des sanctions disciplinaires et de situations conflictuelles.

C'est donc l'objet de cette 2ème CAP Ministérielle, cet après-midi, en présentiel, à Paris.

Nous demandons que la CAP catégorie C soit le lieu de défense des intérêts des agents, comme ont pu l'être les CAP dans le passé mais pas uniquement une CAP punitive se bornant à sanctionner les agents.

Force Ouvrière, dans la continuité des actions engagées durant toutes ces années pour la défense des CAP, instances constitutives du statut général de la fonction publique, continuera à agir pour leur préservation, pour permettre aux agents de catégories C, la réaffirmation des revendications :

- Défense du statut général et de ses institutions représentatives du personnel, dont les CAP.
- Augmentation générale des salaires par le point d'indice et des taux de promotions *permettant le passage automatique des promouvables au grade supérieur*,
- Un véritable « *plan de requalification* » en B, conformément aux fonctions occupées.
- Pour **Force Ouvrière** tous les agents des corps des ETST et des Dessinateurs doivent être requalifiés, les missions qu'ils exercent sont du niveau de la catégorie B. L'étalement sur trois ans n'est pas acceptable, **Force Ouvrière** a demandé que la requalification se fasse sur un an.
- Une revalorisation totale de la grille indiciaire ; Elle devra contrairement au PPCR, supprimer toute inversion de carrière.
- La réinstauration des mois de bonification supprimés par le PPCR.
- Avoir une reconnaissance du travail fait.
- Bénéficier d'un vrai déroulement de carrière.
- Pouvoir choisir sa mobilité.
- Corps sur deux niveaux de grade, le 2^{ème} niveau de grade correspondant aux échelons du 1^{er} niveau de la catégorie B ;

Force Ouvrière continue à exiger, l'ouverture de véritables négociations, dans le cadre de l'augmentation générale des rémunérations portée par notre fédération générale des fonctionnaires, sur la base d'un vrai projet de rénovation de grilles indiciaires et non le saupoudrage de miettes mis en œuvre par la Fonction Publique pour les agents de catégorie C les moins payés :

- Démarrage de la grille au minimum à 120 % du SMIC au 1^{er} niveau de grade
- Rattrapage intégral du pouvoir d'achat : à minima 22,9 % pour retrouver la valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2000
- Arrêt du système injuste du RIFSEEP, qui entérine l'individualisation des

CATÉGORIE C

- rémunérations et accentue les injustices et les inégalités de traitement
- Arrêt des suppressions de postes et des réorganisations, qui conduisent de plus en plus à des mobilités imposées et sont sources de dégradations des conditions de travail et du service public.
- Arrêt des baisses des effectifs et recrutement important et immédiat de personnels sous statut
- Titularisation des contractuels (CDI, CDD, Emplois civiques...) pour assurer toutes les missions dans de bonnes conditions,

Les élus **FORCE OUVRIÈRE** à la CAP nationale de la catégorie C



CONTACTS

Vos élus en CAP

Titulaires :

Delphine FERRARI - DREAL NA

 delphine.ferrari@developpement-durable.gouv.fr

Sébastien BEUDAERT - VNF

 sebastien.beudaert@vnf.fr

Suppléants :

Florence SCHUTZ

 florence.schutz@meteo.fr

Charles VALLEE

 Charles.Vallee@i-carre.net

